



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question au Gouvernement n° 1044

Texte de la question

AUTOROUTES DE LA MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Besselat, pour le groupe UMP.

M. Jean-Yves Besselat. Monsieur le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a réuni le Gouvernement, le 18 décembre dernier, pour un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, un CIADT, consacré aux grandes orientations de notre politique des transports.

M. Didier Migaud. Rien n'est financé !

M. Jean-Yves Besselat. Voilà un sujet fondamental, qui nous intéresse tous.

Lors de ce CIADT, le Gouvernement a apporté son soutien à une cinquantaine de grands projets d'aménagement qui contribueront à la relance de l'activité économique, au développement de l'emploi et à la compétitivité de la France en Europe, enjeu particulièrement stratégique.

L'un de ces projets concerne une innovation très importante : la création d'autoroutes de la mer utilisant les voies maritimes - en Méditerranée, sur l'Atlantique et, j'espère, demain, sur la Manche - afin de désengorger le trafic routier des camions sur les grands axes.

M. Maxime Gremetz. Vous préférez que le trafic passe par Amiens !

M. Jean-Yves Besselat. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quels avantages présenteront ces autoroutes de la mer, comment et quand ce projet prendra forme ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. Monsieur Gremetz, aucune autoroute de la mer ne passera par Amiens ! *(Sourires.)*

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Monsieur le président, vous avez bien répondu à M. Gremetz !

Monsieur Jean-Yves Besselat, en tant que rapporteur du budget de la mer, vous vous intéressez à juste titre à ces autoroutes de la mer, dont la création a été décidée, vous l'avez rappelé, lors du CIADT de décembre dernier.

Nous avons constaté un trafic incroyablement dense de camions soit en provenance de l'Espagne de l'ouest et du Portugal, longeant les côtes françaises de l'Atlantique pour se rendre ailleurs en France ou dans les pays du Benelux ; soit allant de l'est de l'Espagne vers l'Italie en suivant les côtes de la Méditerranée, et inversement. Il nous a donc semblé qu'il serait judicieux de placer ces gros semi-remorques, pouvant atteindre 44 tonnes en charge, sur des bateaux, en organisant au moins trois départs par jour dans chaque sens. Cela permettrait de

diminuer d'au moins 150 000 camions par an le nombre de ceux qui circulent sur nos routes. Voilà du développement durable !

Par ailleurs, je tiens à apporter trois précisions en réponse à votre question.

Premièrement, nous appelons ces voies « autoroutes de la mer » parce qu'il s'agira de véritables infrastructures. L'Europe les a d'ailleurs reconnues comme telles.

Deuxièmement, cette opération sera lancée dès cette année avec l'engagement des études nécessaires, et nous espérons les mettre en place dès 2005 et 2006.

Troisièmement, lors d'un comité interministériel de la mer que présidera, en février, le Premier ministre, seront décidées les modalités pratiques de lancement. En toute hypothèse, l'Etat fournira un effort, de même que les collectivités, et nous travaillons d'ores et déjà avec les armateurs et les affréteurs.

Nous verrons donc ces autoroutes de la mer bientôt en service. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1044

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 janvier 2004